

L'étape-clé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme consiste en la définition du projet de développement de la commune à l'horizon 10 ans, en cohérence avec les besoins et les enjeux identifiés dans le diagnostic territorial, ainsi qu'avec les projets et ambitions de l'équipe municipale. Les grandes orientations retenues pour le développement de Poulx à l'horizon 10 ans sont établis au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui s'appuie sur trois axes, déclinés en orientations puis en actions.

AXE N°1

Programmer un développement urbain maîtrisé et équilibré



Orientation 1 : MAITRISER LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

Action 1

Maîtriser l'arrivée de nouveaux habitants en cohérence avec l'offre de services/le niveau d'équipements de la commune et l'identité communale.

Action 2

Poursuivre un rythme de croissance de l'ordre de +0,8% par an sur la période 2023-2035 afin d'atteindre environ 4 620 habitants à l'horizon 2035.

> permettre l'accueil d'environ 489 habitants supplémentaires

Orientation 2 : PERMETTRE LA REALISATION D'UN PARCOURS RESIDENTIEL

Action 1

Créer un nombre de logements en adéquation avec l'évolution démographique projetée

> tendre vers l'accueil d'environ 225 logements environ, à l'horizon 2035

Action 2

Répondre aux besoins en logements en intégrant les évolutions sociétales et en densifiant de manière raisonnée

> promouvoir des formes urbaines diversifiées
> promouvoir une variété de taille de logements afin de répondre aux besoins de tous

Action 3

Poursuivre le développement d'une offre sociale

> permettre un développement progressif de l'offre de logements sociaux

Orientation 3 : MODERER LA CONSOMMATION D'ESPACES

Action 1

Prioriser le développement au sein des enveloppes bâties existantes afin de préserver le cadre de vie et lutter contre l'étalement urbain

> optimiser l'enveloppe bâtie
> un potentiel d'environ 160 logements a été identifié dans l'enveloppe urbaine. Soit un total en renouvellement et réinvestissement d'environ 207 logements

Action 2

Permettre, en complément de la densification de l'enveloppe bâtie, le développement d'un secteur en extension

> développer un nouveau quartier mixte :
• accueil d'environ 29 logements

Action 3

Réduire la consommation foncière

> respecter la densité moyenne de 25 logements par hectare en lien avec les objectifs du SCoT

AXE N°2

Renforcer l'attractivité du territoire en préservant son authenticité et son cadre de vie



Orientation 1 : POURSUIVRE LE RENFORCEMENT DU DYNAMISME ECONOMIQUE LOCAL ET LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS SUR LA COMMUNE

Action 1

Maintenir et renforcer l'offre commerciale de proximité et services

> Permettre la réalisation de commerces sur le secteur de développement situé route d'Uzès

Action 2

Conforter les activités économiques, artisanales et le service public

Action 3

Préserver le terroir agricole

> maintenir et préserver les activités agricoles et les espaces présentant un fort potentiel agricole

Orientation 2 : PRÉSERVER ET VALORISER LES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES, GARANTES D'UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ ET GÉNÉRATRICES D'UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE

Action 1

Préserver et valoriser les éléments identitaires du territoire

> cônes de vue, panoramas et percées visuelles
> petit patrimoine bâti et végétal
> développement de formes urbaines en adéquation avec le paysage urbain existant

Action 2

Conforter et développer l'attractivité touristique

> préserver les richesses environnementales et patrimoniales du territoire
> maintenir et conforter les activités liées au tourisme
> mettre en valeur et rendre accessible les éléments patrimoniaux du village

Action 3

Soigner l'entrée de ville Est et l'accès au site de la Baume

Orientation 3 : ANTICIPER LES BESOINS EN EQUIPEMENTS ET EN INFRASTRUCTURES

Action 1

Renforcer la centralité en réorganisant les espaces à vocation d'équipement existants et en programmant la création de nouveaux équipements

Action 2

Permettre aux habitants de mieux se déplacer

> requalifier le carrefour entre route d'Uzès et rue de l'Avenir
> compléter et créer un réseau de mobilités douces entre les quartiers

Action 3

Poursuivre le déploiement de la fibre optique

Mettre l'environnement au coeur du développement



Orientation 1 : MAINTENIR ET CONFORTER LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Action 1

Préserver les cœurs de biodiversité et ensembles naturels patrimoniaux
> protéger la richesse écologique des abords des cours d'eau
> préserver la mosaïque de milieux

Action 2

Maintenir la fonctionnalité des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité identifiés par le SRCE Languedoc Roussillon

Action 3

Assurer la préservation des éléments de nature ordinaire, garants de la cohérence du territoire
> haies
> alignements d'arbres
> arbres isolés

Action 4

Limitier l'étalement urbain et le mitage urbain dans les espaces agricoles, les boisements et garrigues et ainsi le fractionnement de l'espace afin de préserver les populations végétales et animales

Orientation 2 : PROMOUVOIR UN URBANISME SOUTENABLE

Action 1

Préserver et valoriser la ressource en eau
> sécuriser la ressource en eau

Action 2

Assurer une cohérence entre développement urbain et capacité des réseaux
> optimiser les réseaux existants et de prendre en compte les contraintes techniques de raccordement.

Action 3

Maîtriser les énergies
> encourager l'efficacité énergétique des constructions
> saisir les opportunités de développement des énergies renouvelables et de rénovation énergétique

Orientation 3 : REDUIRE LES VULNERABILITES FACE AUX RISQUES ET LIMITER L'EXPOSITION AUX NUISANCES

Action 1

Intégrer la gestion des risques et nuisances dans les choix de développement
> prendre en compte le risque inondation lié aux aléas du changement climatique
> réduire le risque incendie
> prendre en compte le risque technologique en lien avec le camp des Garrigues (pyrotechnique)

Action 2

Maîtriser le ruissellement
> limiter le développement dans les secteurs concernés par des risques de ruissellement
> réduire l'emprise des surfaces imperméabilisées

Action 3

Limitier l'exposition aux nuisances en éloignant les zones d'habitat et les équipements sensibles des pôles générateurs de pollutions et/ou de bruit.

Urbanisation et activités

- Conforter l'enveloppe urbaine existante : privilégier la densification maîtrisée, le comblement des dents creuses et la réhabilitation des logements vacants
- Renforcer la centralité (réorganisation des aménagements paysagers et espaces à vocation d'équipements, création de logements, d'équipements)
- Maintenir et renforcer l'offre commerciale de proximité et de services de l'Espace Garrigue
- Prévoir l'accueil d'activités économiques (artisanat) et de service public
- Permettre le réinvestissement d'un secteur à vocation de logements avec l'aménagement d'une interface contre le risque feu de forêt
- Permettre le développement d'un secteur à vocation de logements et de commerces
- Préserver et valoriser les espaces agricoles

Paysage et patrimoine

- Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti (église Saint-Michel, circuit de l'eau, vieux village)
- Préserver les vues sur le vieux village et l'église notamment
- Créer un cheminement piéton pour accéder au parking de la Baume

Milieux naturels et biodiversité

- Préserver les réservoirs de biodiversité constituant la trame verte (ZNIEFF, NATURA 2000, Réserve de biosphère)
- Préserver les milieux naturels, coeur de biodiversité et ensemble naturel patrimonial (garrigues et boisements)
- Préserver les espaces naturels intra-urbain
- Conforter les corridors terrestres
- Maintenir les continuités aquatiques et préserver les ripisylves

Mobilités

- Aménager ou réorganiser les liaisons douces
- Requalifier le carrefour

Risques

- Prendre en compte le PPRIF et le PAC feu de forêt dans le développement urbain
- Prendre en compte le ruissellement
- Prendre en compte le risque pyrotechnique

